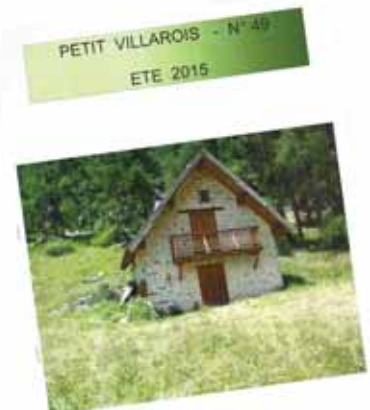
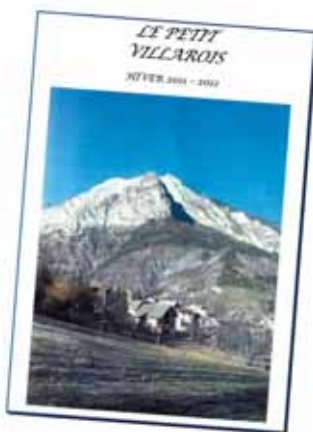
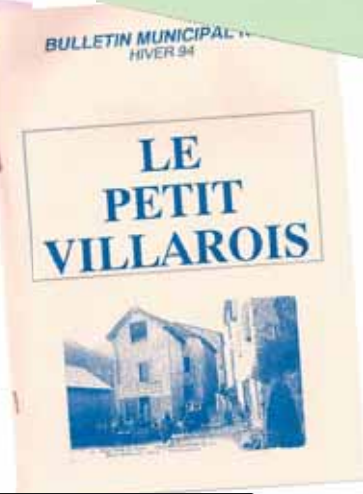
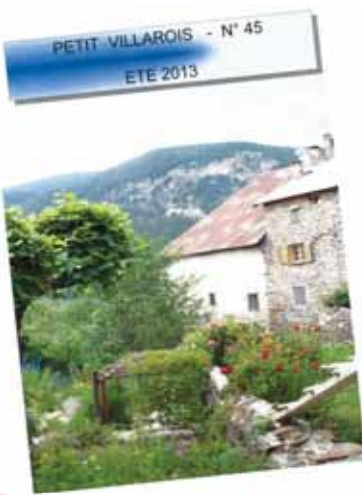
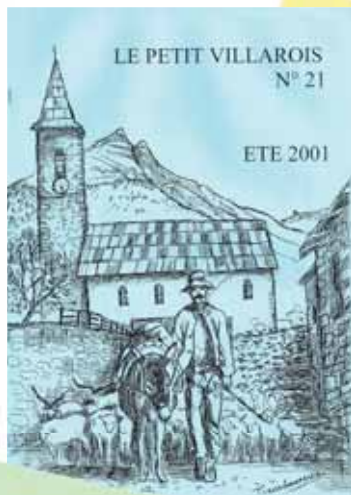
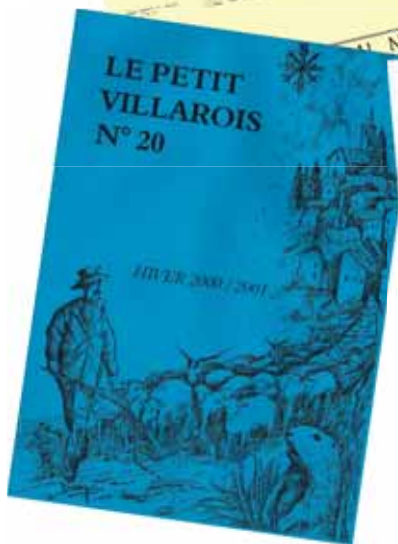
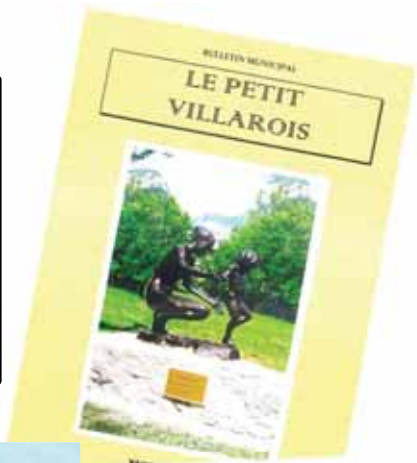
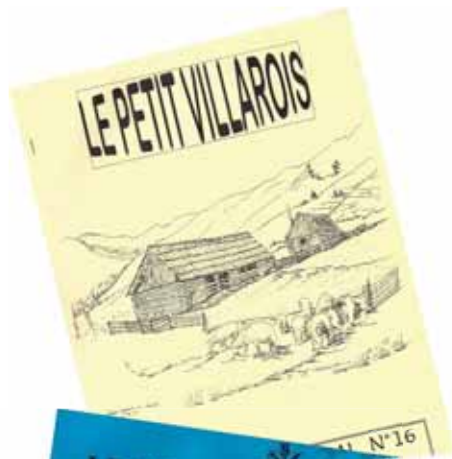


LE PETIT VILLAROIS



Hiver 2015-2016

N° 50

Une messe dans la tradition, chère aux Villarois, avec l'imposition de la croix de Saint Blaise, qui nous protégera toute l'année des maux de gorge.

Merci à Monsieur le Curé et à Jean-Louis pour cette belle messe en l'honneur de Saint Blaise (patron du village et aussi patron des tisserands et des cardeurs).

Le Conseil Municipal, les services techniques et administratifs vous présentent pour 2016, leurs vœux de Bonheur et de Santé pour vous et ceux qui vous sont chers, une année de Paix et de Prospérité.



Photo : F. ROUX

Le Mot du Maire

« C'est l'occasion de se poser et faire le point sur l'année écoulée.

2015 aura été triste avec les attentats de la région parisienne, l'accident d'avion dans la vallée du Vernet et les inondations dans les Alpes Maritimes et le Var.

Sur le plan local, j'espérais vous annoncer le début des travaux de la zone artisanale, mais à cause des lenteurs de l'administration « tatillonne » nous n'avons aujourd'hui toujours pas l'autorisation.

Après trois ans d'études de faisabilité, d'impact, d'environnement, d'analyse du terrain, principalement pour préserver « les chauve-souris, les lézards et des petites plantes »

Ensuite nous sommes passés devant la commission, nature, site et paysage à la Préfecture. Nous étions convoqués à 15 heures, nous sommes passés à 17 h 30 devant un tribunal ! Nous avons dû expliquer notre projet et notre motivation, nous sommes sortis avec un avis favorable. Puis il aura fallu attendre trois mois pour recevoir le compte rendu de cette commission.

Et maintenant il nous faut l'arrêté du Préfet pour inclure ce projet dans le PLU, pour passer à l'enquête publique d'ici l'été.



Photo : F. ROUX

Ensuite la communauté de communes qui a, à ce jour la compétence économique, pourra demander le permis d'aménager, et passer à la phase des travaux.

Il aura fallu presque dix ans de la prise de décision en 2008 par le Conseil Municipal, à la réalisation, de quoi décourager un bon nombre d'élus.

Comment ne pas s'étonner que le chômage continue à monter quand on voit la lenteur de l'administration

Nous avons déplacé les garages des services techniques dans les bâtiments de l'ancienne colonie de la RATVM.

Je pense que les agents apprécient leurs nouveaux locaux spacieux et confortables.

Pour 2016, il faudra tenir compte de la diminution des dotations de l'État pour établir notre budget.

La priorité sera donnée à l'étude de l'aménagement du bâtiment des Mèlèzes, et chercher des financements.

Continuer la rénovation du réseau d'eau ,

le financement est bouclé et nous attendons les arrêtés de subventions pour pouvoir démarrer les travaux :

1ère tranche Pont de Chasse - Quartier de Vieraron

2ème tranche Pont de Chasse - Quartier des Clos

Réaliser l'accessibilité obligatoire demandée par l'État, entièrement à la charge de la commune, pour les établissements recevant du public.

2016 verra aussi la fusion des communautés de communes qui doivent avoir au moins 5000 habitants comme le prévoit la loi NOTRe

La Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos à la majorité souhaite fusionner avec la Communauté de Communes du Moyen Verdon Saint André Castellane.

Nous serons fixés par le Préfet début Avril sur cette solution, et surtout pour être opérationnel le 1^{er} janvier 2017.

Je peux annoncer pour cet été, plusieurs manifestations culturelles :

- le Festival de danses contemporaines organisé les 1 et 2 juillet par « Art et Culture Fabri de Peyresq »
- les 9 et 10 août : concerts de Jean Tatu
- le 11 août : sortie Amountagna nouvelle formule
- le 12 : découverte du village à travers le chemin des oratoires

Je voudrais aussi remercier nos partenaires institutionnels :

- la Gendarmerie qui a été mise à rude épreuve
- la Perception M. Gabel pour sa disponibilité et son travail
- les Pompiers toujours présents à chaque sinistre
- les Services médicaux
- M. le Curé qui fait vivre notre Église
- l'ONF avec qui on travaille sur les territoires communaux qui leur sont soumis.

Merci aux Associations de notre commune, mais aussi à celles des autres villages qui rayonnent sur la vallée et à tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre

Je vous rappelle que le Comité des Fêtes de Villars a besoin de vous, je vous demande donc de venir nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu bientôt,

Je voudrais rendre hommage aux forces vives : artisans, commerçants, agriculteurs, entrepreneurs, car c'est eux qui créent l'emploi et permettent à des jeunes de vivre ici.

Bien sûr, je n'oublierai pas les services de la commune : services technique et administratif,

Merci à mon Conseil Municipal pour sa disponibilité, son travail et sa patience.

Bonne année 2016

Je vous invite maintenant à déguster les beignets de Villars et boire le verre de l'amitié. »



Photo : F.Roux

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JUILLET 2015 A DECEMBRE 2015

DESIGNATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture des Alpes de Haute Provence daté du 28 juillet 2015 rappelant que l'arrêté préfectoral n°2013-2133 du 23 octobre 2013 a configuré le conseil communautaire de la communauté de communes du Haut-Verdon-Val d'Allos, sur la base d'une répartition des sièges approuvée après accord local entre les conseils municipaux.

Etant donné que la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire est venue modifier les dispositions des articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du CGCT régissant les règles de représentation des communes au sein du conseil communautaire d'une communauté de communes ;

Compte tenu de la démission de Madame Chantal CAIRE-CAÏS de son mandat de Maire et de Conseiller Municipal de la commune d'Allos, une élection municipale partielle doit être organisée en vue de l'élection du nouveau maire et des adjoints ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en conséquence la composition du conseil communautaire doit être de nouveau arrêtée sur les bases juridiques actuellement en vigueur. Il précise qu'un nouvel accord local peut être adopté s'il respecte à la fois les deux conditions prescrites par le CGCT; à savoir :

- « le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué en application des III et IV » de l'article L5211-6-1, soit un maximum de 20 sièges;*
- la répartition des sièges entre les communes doit respecter les règles d'écart par rapport à la répartition proportionnelle, prescrites au 1 de l'article L5211-6-1.*

Le Conseil Municipal adopte la composition du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Haut-Verdon Val d'Allos selon l'Accord Local de répartition des sièges soit :

- Allos 7 sièges*
- Colmars 4 sièges*
- Beauvezer 3 sièges*
- Villars-Colmars 2 sièges*
- Thorame-Haute 2 sièges*
- Thorame-Basse 2 sièges*

ARCHIVES : DEVIS D'INTERVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 12 mars 2015, une convention avec le Service Intercommunal d'Aide au Classement de la Valorisation des Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute-Provence a été signée.

Il informe que suite à la visite effectuée le 27 mai 2015, de l'assistante d'archives intercommunales, un diagnostic a été réalisé, ainsi qu'une proposition de devis. Le montant s'élève à 7 480,00 €. Ce coût est très important, mais il pourrait être étalé dans le temps.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

REAMENAGEMENT DE LA DETTE COMMUNALE : SERVICE DE L'EAU

La commune a sollicité l'aide de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour le réaménagement de sa dette dans cet établissement. L'emprunt susceptible de faire l'objet d'une renégociation est le suivant :

Emprunt n°00600195784 souscrit le 12/11/2007 d'un montant initial de 100 000 € au taux initial de 4,93 %

Le CRCA se déclare favorable à un réaménagement du concours induisant une diminution du taux d'intérêt dans le cadre du contrat initial et a communiqué la proposition suivante :

Date d'effet réaménagement	18/12/2015
Capital restant dû du prêt à réaménager	68 478,29 €
Frais de réaménagement : 5 000 € qui seront capitalisés	
Nouveau capital restant dû	73 478,29 €
Nouveau taux	2,86 %
Durée initiale du prêt	inchangée
Périodicité de remboursement initiale	inchangée
Type d'échéances	constantes avec amortissement progressif du capital
Frais de dossier	100 €

Le Conseil Municipal décide de réaménager ce prêt auprès du CRCA à ces conditions.

REAMENAGEMENT DE LA DETTE COMMUNALE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que la Commune a sollicité le Crédit Agricole pour une proposition de réaménagement de sa dette dans cet établissement. Les emprunts susceptibles de faire l'objet d'une renégociation sont les suivants :

- Prêt n°00600325243 souscrit le 14/05/2009 d'un montant initial de 120.000 €, au taux fixe de 4,64%
- Prêt n°00600369436 souscrit le 09/11/2009 d'un montant initial de 200.000 €, au taux fixe de 4,58%
- Prêt n°00600578332 souscrit le 09/08/2011 d'un montant initial de 70.000 €, au taux fixe de 4,35%

Le Crédit Agricole se déclare favorable à un réaménagement de ces concours et a communiqué la proposition suivante :

Date d'effet du réaménagement	18/12/2015
Capital restant dû des prêts à réaménager	290 193,10 €
Frais de réaménagement	18 000 € qui seront capitalisés

Nouveau concours :

Capital du nouveau prêt	308 193,10 €
Type de financement :	Prêt à moyen-long terme à taux fixe classique
Durée	11 ans
Taux fixe	2,86 %
Périodicité de remboursement du crédit :	trimestrielle
Type d'échéances :	constantes avec amortissement progressif du capital
Montant des intérêts courus au 18/12/2015 :	1 442,59 €
Frais de dossier :	200 €

Le Conseil Municipal décide de réaménager ces prêts aux conditions ci-dessus.

CADRAN SOLAIRE

Monsieur le Maire présente le devis de Mme LUQUET Dominique concernant une intervention sur le cadran solaire situé sur l'Église de la Transfiguration, façade Est au-dessus de la porte d'entrée. Il rappelle également que le cadran avait été peint sans indiquer l'heure. L'Association des Amis de Villars a proposé de participer sous forme de subvention à hauteur de 1 000 €. Le devis s'élève à 1 923,88 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis, accepte la subvention de l'Association des Amis de Villars, décide d'inscrire l'opération et le financement nécessaire au BP 2016.

MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre réglementaire de la mise en conformité des captages d'eau potable, il avait été décidé par délibération en date du 4 juin 2014, de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique. Actuellement le bureau d'Etudes CLAIE a adressé en Mairie un devis pour la réalisation du dossier d'enquête publique. Le montant de cette proposition s'élève à 10 360 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis proposé concernant la réalisation des dossiers préalables à la Déclaration d'Utilité Publique, ainsi que son assistance avant et pendant la durée de l'enquête.

ADHESION AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les principaux éléments du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) transmis par Madame le Préfet à l'ensemble des communes et des EPCI, et reçu en mairie le 19 Octobre 2015. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet dans les deux mois.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi NOTRe n° 2015-991 prévoyant la révision du SDCI
Vu le projet de SDCI présenté par Mme le Préfet

Considérant que ce projet prévoit la création d'un nouvel EPCI basé sur le territoire du Pays Asse, Verdon, Vaïre, Var comprenant 41 communes et 5 intercommunalités;

Considérant les grandes différences entre chaque intercommunalité dans un grand nombre de domaines : territoire, fiscal, compétences exercées, niveaux d'intégration, développement économique ;

Considérant que les délais imposés ne paraissent pas suffisants pour engager les discussions nécessaires avec les autres EPCI pour définir les impacts financiers, fiscaux et pratiques très importants ;

Décide d'émettre un avis défavorable sur les propositions du schéma concernant le territoire de la Communauté de Communes Haut-Verdon Val d'Allos ;

Souhaiterait bénéficier de délais supplémentaires pour pouvoir approfondir un projet de fusion avec la Communauté de Communes du Moyen Verdon, qui semble constituer un périmètre cohérent tant au niveau géographique qu'économique.

FONDS DE CONCOURS A LA CCHVVA – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2015

La Communauté de Communes sollicite de la part de la Commune de Villars-Colmars le versement du fonds de concours au prorata des travaux de voirie réalisés pour chaque commune.

Le Conseil Municipal décide de verser à la CCHVVA les fonds de concours correspondants pour les travaux d'investissement de voirie de l'année 2015.

Les Infos Communales

AMOUNTAGNA

Suite à l' affluence de l'année dernière, nous renouvelons le concept d'Amountagna dans sa diversité, en associant au patrimoine, la musique et la culture.

Nous avons programmé, pour la saison d'été 2016, quatre jours d'événements du 9 au 12 Août, qui seront communiqués sur la même affiche ;

08 Août	:	Journée des abeilles
Les 9 et 10 Août	:	Concert Jean Tatu
11 Août	:	Amountagna nouveau concept
12 Août	:	Visite du village

Vous aurez plus d'informations par affichage et voie de presse

MOUVEMENTS T

L'Association Art et Culture organise chaque année un temps fort dédié à la danse contemporaine. En 2016, pour sa 6ème édition, le festival « Les Mouvements-T » sera accueilli par la commune de Villars-Comars. Ce festival propose d'investir les espaces publics, les espaces naturels et les lieux atypiques avec une programmation éclectique de spectacles, d'expo, d'ateliers, et de balades autour de la pratique de la danse avec des compagnies professionnelles et des pratiques amateurs. Sans oublier le traditionnel balèti qui invite à clôturer le festival de manière conviviale et dansante ! Ce festival est gratuit, il se veut festif et pour tous les âges. Rendez-vous le 1^{er} week-end de juillet aux « Mouvements-T » 2016 !



JOURNEE DES ABEILLES

Le 08 août, avec Jacques POUJOL, nous reconduirons la journée des abeilles :

L'après-midi : à 15 heures, visite du rucher puis à 16 heures, conférence sur ces insectes, appelés autrefois « mouches à miel »

Les apiculteurs constatent régulièrement une mortalité inexplicquée des essaims. On sait que les abeilles sont indispensables pour butiner toutes les fleurs.

Jacques, spécialiste et passionné des abeilles, animera cette journée avec son épouse.

ASSOCIATION LES 5 SAISONS

L'association des 5 saisons a programmé des journées d'animations autour de la lecture

LES AMIS DE VILLARS

Les adhérents se sont réunis le mercredi 5 août 2015. Suivant l'ordre du jour, Mme Micheline TICON, Présidente, présente le rapport moral et le bilan financier établi par Mme Marie-Louise DOUEL, toujours très stricte dans ses comptes. A l'issue de l'Assemblée Générale, un apéritif a été offert au « Tétras » .

Parmi les décisions prises, il faut noter :

- le montant de la cotisation à 12 €
- la suggestion, au nom de l'association et pour la rénovation du village, d'une participation financière à hauteur de 1 000 € pour la restauration du cadran solaire situé dessus la porte de l'église avec la pose d'un gnomon, pour que son ombre indique enfin l'heure.

La mairie s'est engagée à porter, sur son budget 2016, la somme correspondante pour concrétiser ces travaux. Après le devis de la cadraniste et du peintre, le montant de cette restauration est estimé à 2 000 € HT. Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, favorablement pour que les travaux se fassent avant l'été prochain. Il est souhaité également qu'une plaque soit posée, rappelant que l'association a contribué financièrement à la confection et à la pose des vitraux, des bancs de l'église et du cadran solaire.

A la Rotonde, le 7 Août, il a été procédé au tirage de la tombola, devant des heureux gagnants. Puis une projection sur les traditions et usages des villages a été diffusée. Nous avons revu les visages familiers des anciens travaillant dur pour ramasser le foin et garder les vaches...

Encore merci à Micheline, qui avec les films de Rolland, perpétue la mémoire des Villarois.

Le jeudi 20 Août, une sortie a été organisée à Villars sur Var. Une trentaine de participants ont été transportés par HVV avec un car de grand confort. Monsieur GRAGLIA les a réceptionnés sur la place du village. Il avait prévu la visite de l'église baroque, très intéressante, avec les retables de l'association du peintre « Bréa » de 1515, de « Rotzen » daté de 1524, de Saint-Jean Baptiste de « Mathier d'Anvers » de 1524. Remarquable !

Ensuite, tous ont pu faire le tour du village médiéval, surprenant par son authenticité. Il est resté dans son jus, et bien sur l'allée des Grimaldi datant de 1430, avec ses 60 colonnes en pierres. Un passé historique étonnant avec le Comté de Beuil, enfin le très célèbre vignoble avec son fameux vin blanc, déjà mentionné en 1380. Villars sur Var, village perché à l'écart de la route principale, mérite un détour pour le visiter.

La mairie de Villars sur Var nous a reçu très aimablement, avec un échange de discours avec le Maire André GUIRAND accompagné de son épouse. Le repas était retenu au restaurant sur la place du village, bien à l'ombre. Ce restaurant a été promu « Capeline d'Or » par Mme GRAGLIA il y a quelques années. Le repas concocté dans la pure tradition niçoise fut un pur régal.

L'après-midi, en route vers le Musée de la lavande à Barrême. La visite a eu lieu par groupe de 15 personnes et très bien expliquée par un guide. Nous avons peine à croire, tellement était importante l'activité de cette distillerie, qui avait été rachetée par « Maurel » célèbre parfumeur de Grasse. A 18h 30, retour à Villars, avec une satisfaction générale des participants en car très confortable, piloté par Fred.

Jeudi 20 Août, concours de boules des Amis de Villars, en doublette à la mêlée. Il a fallu remplacer Gérard Mariotti, hospitalisé à Marseille, fidèle organisateur pour les inscriptions et le tirage des équipes. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Un grand merci et félicitations à Micheline, présidente et à sa collaboratrice Marie-Lou et toute son équipe pour leurs engagements et la convivialité dégagée autour de ces activités. Nous n'en doutons pas, 2016, sera également un bon cru.....

Pierre BONNET

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES

La commission sentier a retenu dans le cadre du programme annuel, l'aménagement du sentier panoramique sur le secteur de Chasse. Les travaux ont été financés à hauteur de 35 % par le Conseil Général, 35 % par la Communauté des Communes et 30 % par l'ONF.

Pour 2016, il est prévu la poursuite de l'aménagement de la fascine sur le sentier panoramique, ainsi que les remplacements des passerelles sur les rivières de Joyeux et de Chabaud



TRAVAUX D'EAU POTABLE

Dans la continuité de réhabilitation de notre réseau d'eau potable, des travaux sont prévus sur le RD908 de l'embranchement des Espiniers jusqu'au Pont de la Chasse. Nous souhaitons que cette partie soit finie pour la fin juin, afin que pour l'été il n'y ait pas de gêne de circulation.

A l'automne, les travaux reprendront du Pont de la chasse jusqu'au Camping quartier des Clos, une sur largeur est prévue pour la tranchée, pour enfouir également les gaines pour les réseaux secs, c'est-à-dire l'éclairage public, l'électricité et télécom.

Nous nous sommes inscrits auprès du Conseil Général, pour obtenir des aides financières ainsi qu'auprès de l'Agence de l'eau.

Il faut prévoir des perturbations de circulation importantes pendant ces travaux, des informations seront communiquées.

Il sera réalisé également à la charge de la Communauté des Communes des travaux enfouissement à savoir : la ligne haute tension, l'eau potable et télécom, sur le secteur allant du garage Béraud jusqu'à la zone d'activités.

Les réseaux du village seront pratiquement réhabilités dans la globalité, la commune fait un investissement important pour que dans les années à venir, il y ait moins de problème d'alimentation auprès des usagers, et plus de fuite sur le réseau. Il faut préciser que lors de la réforme territoriale l'assainissement et l'eau seront des compétences obligatoires des communautés de communes.

VOIRIE COMMUNALE

Dans un objectif de remettre en état, les réseaux d'accès sur la commune, chaque année un plan intercommunal est arrêté en fin d'hiver, une enveloppe est dédiée à la réfection des voiries communales, en fonction des kilométrages de chaque commune.

En 2015, nous avons obtenu 58 370,00 € TTC de la Communauté de communes, la commune a rajouté 11 282,00 € de fonds de concours, ce qui nous a permis de finir la route de Chasse. Le programme pour 2016 est en cours d'élaboration avec le bureau d'étude C.T.H., pour dégager les priorités pour la sécurité, (notamment la sortie du parking du milieu, sur la route de Pied de Roche, l'allée des Carlines). Ces travaux seront réalisés avant cet été, un fond de concours sera probablement budgété pour mener à bien ces projets.



Échos du village

Le 4 décembre 2015, Paul a vu le jour à Aix en Provence. La grande sœur ainsi que ses parents Clémentine CHOU et Nicolas SKRZYPEK s'émerveillent devant ce petit ange.



Décès

- Monsieur Jean LAMBOT est décédé le 7 septembre à l'âge de 86 ans. On l'appelait couramment « Jeannot ». Il a passé l'été dernier à Villars, comme chaque année. Suite à un malaise chez lui, il s'est éteint dans son lit. La famille LAMBOT est originaire de Peyresq. Jeannot nous disait que sa grand-mère avec le fanal (lanterne) allait veiller à Ondres et revenait le soir à Peyresq. Quand on connaît le chemin difficile et dangereux, on reste pantois !

Avec son frère Guy, ils étaient éleveurs de moutons. Ils pratiquaient la transhumance dans le Var. On le rencontrait le matin, le journal sous le bras, dans le village.

Nous présentons à son épouse Hélène et à toute sa famille, nos condoléances.

- Nous avons appris de RITTANA, en Italie, le décès d'Italo FANTINO, survenu le 31 août, époux d'Odette DALMASSO. Il avait été aussi le Maire de RITTANA. Nous avons fait un jumelage avec ce gros bourg. On se recevait une année chacun. Nous gardons en mémoire un accueil exceptionnel, très chaleureux. La conjoncture difficile des collectivités a arrêté momentanément nos échanges. Italo avait une entreprise de transport et avait une grande passion pour la pétanque.

Nous présentons à son épouse Odette, à ses enfants et sa famille, nos condoléances.

- Monsieur HOMO est décédé à Villars le 13 Janvier 2016. Les époux avaient acheté l'ancienne maison des FROSINI, située à l'embranchement, en allant vers Beauvezer, à côté de la RTM. Depuis sa retraite, ils demeuraient à Villars continuellement. Monsieur ne sortait pas souvent, par contre l'on voyait régulièrement son épouse au village ou à l'atelier de dessin à Beauvezer.

Nous présentons à son épouse et à sa famille toutes nos condoléances.

- Mme BARBAROUX Andrée est décédée le 29 novembre 2015 au Pradet dans le Var, à l'âge de 84 ans, son époux Armand, figure du village est décédé depuis de nombreuses années. La famille Barbaroux restait sur la Place d'Aco de Gravier, Monsieur et Madame Dalmasso, pendant de longues années ont occupé cette maison, ils avaient l'étable pleine de belles vaches grasses, bien soignées. Les Barbaroux (très vieille famille villaroise, issue du quartier de Tête), sont de pure souche. Mme Barbaroux était très attachée à sa maison.

A ses fils Jean-Louis et Michel, ainsi qu'à toute la famille, nous présentons nos sincères condoléances.

- Madame AUDIBERT est décédée le 15 octobre 2015 à Nice, à l'âge de 95 ans, l'office religieux et l'enterrement ont eu lieu le 15 octobre à Villars-Colmars. La famille Audibert est bien connue dans le village, en effet, depuis de nombreuses années ils étaient locataires, puis ils ont construit à l'Aire des granges, où ils passaient une partie de l'année.

A Jacques son époux, ses deux fils et toute la famille, nous présentons nos condoléances.

- De Marseille, nous est parvenu le décès de M. COLONA d'ISTRIA, chirurgien de grand renom, toujours disponible pour rendre service, il « recevait » à la clinique Ste Marguerite à Marseille. Son épouse était une fille Paoli, issue également d'une famille reconnue d'un grand spécialiste Marseillais. Nous voyons souvent à Villars, dans leur chalet, un des premiers construit sur la route du Puy, leurs cinq enfants et leurs nombreux petits enfants. A toute la famille, nous présentons nos condoléances attristées.

- Nous apprenons le décès de Monsieur Bècle Jean, à Nice le 09 septembre 2015, propriétaire d'un chalet à Pied de Roche, on le voyait souvent au village. Personne discrète, Monsieur Bècle était attaché, à son domicile de vacances, avec sa situation privilégiée pour le panorama depuis son chalet.

A son épouse Mme Bècle Marie-Thérèse et sa famille nous présentons nos condoléances.

SITE INTERNET

Depuis la mi-décembre, la commune a mis en place un site internet vous donnant accès à toutes les informations sur la commune comme les actualités, la commune et la vie pratique dans le village.

Vous retrouverez aussi la **feuille de collecte des encombrants** à télécharger et à renvoyer par mail à la mairie ainsi que toutes les démarches administratives.

On vous propose d'y découvrir les différentes activités proposées dans le village : histoire du patrimoine, Parcours de Trail, sortie Amountagna, programme des festivités, etc...

Et n' hésitez pas à laisser vos commentaires ou à poser des questions, on vous répondra .



Alors retrouvez nous sur

www.villars-colmars.fr

et Parlez en ...



Le SIVU d'assainissement Collectif du Haut Verdon

Le SIVU d'Assainissement, c'est Quoi ? C'est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique créé entre 4 communes : Colmars, Villars-Colmars, Beauvezer, Thorame-Haute qui lui ont transféré la compétence de l'assainissement collectif.

Le but du SIVU : Gérer et exploiter l'assainissement collectif sur les communes membres. Il est le garant du bon fonctionnement du système d'assainissement collectif tant sur la partie collecte que sur la partie traitement des eaux usées.

Comment ça fonctionne ? Le syndicat est administré par un comité composé de 2 élus délégués titulaires et 1 élu suppléant pour chaque commune membre. Le comité syndical est composé d'un bureau constitué d'un président, 2 vices président, 5 membres. Le syndicat emploie 1 agent à mi-temps et 3 agents à plein temps assurant la gestion administrative et technique.

Le budget du SIVU : Le syndicat fonctionne comme une collectivité locale avec son budget propre (fonctionnement)



Ses missions principales :

- Suivi, exploitation et maintenance des stations d'épuration (STEP).
- Gestion, entretien, construction et aménagement des réseaux d'assainissement.
- Conseil et soutien technique aux particuliers et aux collectivités.

Q

- 1 station de traitement Intercommunale : STEP de Beauvezer (capacité 6500 Equivalent/Habitants). Cette station traite les eaux usées des communes de Colmars, Villars Colmars et Beauvezer.
- 8 micros stations de traitement : Chaumie, Clignon Bas, Pont de Clignon, Miegessoles, Villars Heyssier, Thorame Haute, La colle St Michel.
- 1 future station de traitement sur Thorame-Haute (capacité 650 Equivalent/Habitants).
- Environ 55 km de réseau et plus de 800 regards de visite.
- Plus de 2100 foyers raccordés au réseau collectif.

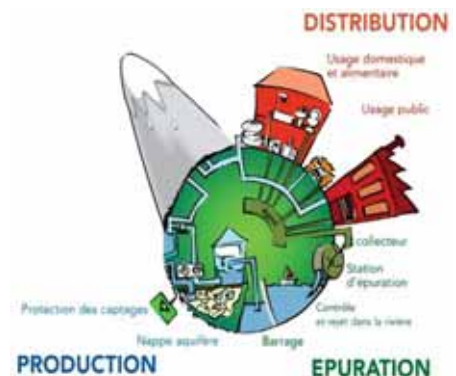
A propos de l'assainissement collectif :

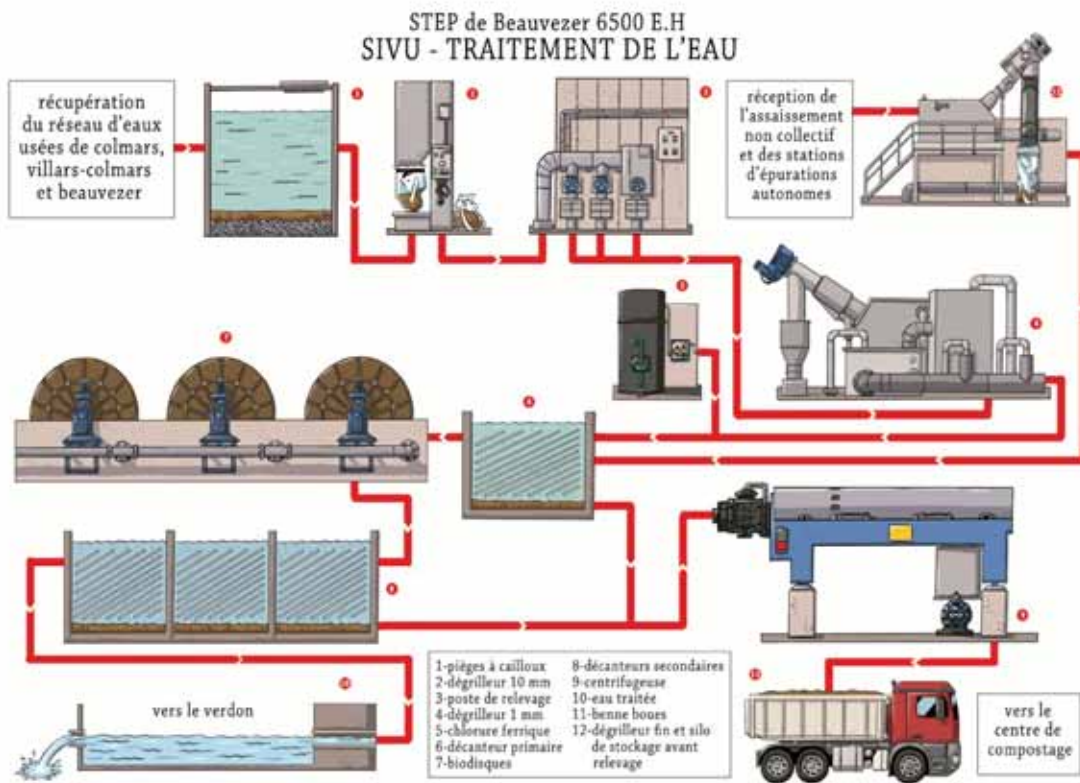
A quoi correspond l'assainissement collectif ?

Un assainissement est appelé collectif lorsqu'un bâtiment est raccordé à un réseau public d'assainissement (égouts). Lorsqu'un bâtiment est desservi par un réseau de collecte des eaux usées, il a l'obligation de s'y raccorder. Un règlement de l'assainissement collectif spécifique au SIVU définit les droits et devoirs des usagers en matière d'assainissement, ainsi que ceux de l'exploitant de service. (*Règlement disponible au SIVU*).

L'assainissement collectif s'articule en plusieurs phases :

- **La collecte** : le réseau public d'assainissement collecte les eaux usées.
- **Le transport** : il s'effectue dans les canalisations jusqu'à la station de traitement.
- **Le traitement** : effectué par les stations de traitement des eaux usées (station d'épuration). L'eau usée est débarrassée de ses principaux polluants et de ses matières organiques. Le traitement s'effectue principalement en deux phases : la décantation et le traitement par voie biologique. L'eau traitée est ensuite rejetée dans le milieu aquatique (Le Verdon).





Rappel des bons gestes.

A mettre en œuvre au quotidien, pour que tout se passe bien. Car tout ne passe pas dans les égouts !

Chacun doit veiller à ne pas être lui-même un pollueur !

Dans la cuisine :

- Pour éviter que votre évier se bouche, pensez à vider le contenu de vos assiettes et des plats dans la poubelle avant de faire la vaisselle. Rejetés à l'égout, ces produits polluent les eaux de surface.
- Evier bouché? Utilisez de l'huile de coude plutôt que des produits chimiques! De l'eau bouillante et une ventouse feront très bien l'affaire. Si l'usage d'un déboucheur liquide est nécessaire, préférez un produit respectueux de l'environnement.
- Apporter les **huiles alimentaires** (friteuse, ...) usagées à la déchetterie. **IL EST INTERDIT DE LES JETER DANS LES EGOUTS.** Cela forme des bouchons dans les tuyaux.
- Pour nettoyer votre cuisine, utilisez des produits biodégradables, sans phosphate, ni solvant.
- Utilisez les poubelles pour vos déchets solides et ne les jetez pas dans les égouts. Ils perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Dans la salle de bain / aux toilettes :

- Rapportez les médicaments périmés ou entamés à votre pharmacien. Ne les jetez pas dans le lavabo.
- Choisissez des lessives concentrées avec des tensio-actifs d'origine végétale.
- Respectez les doses. Plus de produit ne signifie pas que votre linge sera mieux lavé.
- La cuvette des WC n'est pas une poubelle! Il est interdit d'y jeter les cotons-tiges, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, **les lingettes**, les peintures, les solvants
- **Les lingettes** même si elles sont dites biodégradables par le fabricant, reste quand même le problème majeur des bouchons des canalisations. **IL EST INTERDIT DE JETER LES LINGETTES DANS LES WC.**

Concernant votre installation et votre raccordement :

PAS DE REJETS D'EAUX PLUVIALES DANS LES EGOUTS : Les égouts sont dimensionnés pour des petits débits et ne supportent donc pas les apports d'eaux pluviales. Ces apports sont néfastes pour le traitement des eaux usées.

Tout cela perturbe le fonctionnement des stations d'épuration, pollue le milieu naturel et engendre des coûts supplémentaires.

*Pour tout renseignements, les agents du SIVU sont à votre disposition.
Possibilité de visite de la STEP de Beauvezer sur demande au service technique.*

Renseignements administratifs :

Maison de pays – 1^{er} Etage
04370 BEAUVEZER
Tel : 04 92 83 56 76
Mail : contact.sihv@orange.fr

Renseignements techniques :

Station d'épuration de Beauvezer - RD 908
04370 BEAUVEZER
Tel : 04 92 83 40 88
Mail : contact.sihv@orange.fr

TABLEAU DE Mme ROUX Georgette

A l'issue de la cérémonie des vœux du maire, la famille de Georgette ROUX a offert à la municipalité un tableau datant de 1943 représentant Villars-Colmars sous la neige.



Lettre de remerciements du Conseil Municipal et de Monsieur le Maire adressée à Mme ROUX Georgette artiste ayant réalisé l'oeuvre :

Après l'office de la fête de Saint Blaise, lors de la cérémonie des voeux à la Rotonde, votre fils François et vos petites filles, ont remis au Maire, Monsieur André Guirand, un tableau représentant Villars-Colmars sous la neige. Ils ont précisé que l'oeuvre réalisée par vos soins en 1943, vous souhaitiez l'offrir à la commune qui vous est très chère.

Les personnes présentes ont pu admirer votre tableau avec beaucoup d'intérêt et d'émotion. Nous avons été très touchés par votre geste. Ce tableau a pris place dans la salle de la mairie.

Les Villarois et le Conseil Municipal se joignent à moi pour vous remercier très chaleureusement.

Veillez recevoir Madame Roux mes meilleures amitiés.

SERVICES MEDICAUX ET D'URGENCE

CABINET MEDICAL

Docteurs SKRZYPEK et BOURDIN

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.43.20 – Le week-end : Le 15

CABINET DE KINESITHERIE

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.03.89 – 06.80.40.14.30

INFIRMIERES

Mme THIL : 04.92.83.45.86 Cabinet Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

Mmes BARTHELEMY et LANTELME : 04.92.83.14.39 – 06.03.48.23.05

Cabinet Pôle de Santé à Allos

DENTISTE-M. MANE – sur rendez-vous

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.00.73

PHARMACIE- M.BLANC- Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.40.29

TAXI – M. BLANC

04.92.83.95.90 – 06.87.00.35.16 – 06.30.18.89.82

SECURITE

Gendarmerie - 04.92.83.40.20 ou 17

Pompiers – 18 ou 112

SERVICES ADMINISTRATIFS VILLARS-COLMARS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Levée du courrier 11 h 45 – Téléphone : 04 92 89 12 27

MAIRIE

Secrétariat ouvert au public :

Lundi de 14 h à 17 h

Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél. : 04.92.83.43.01 – Fax : 04 92 83 30 79

ONF

Maison forestière – 04.92.83.41.50

